

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2026

Délibération N°2026/03

Nombre de membres :
 En exercice : 14
 Présents : 11
 Représentés : 2
 Votants : 13
 Exprimés : 13
 Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

L'an deux mille vingt-six, le lundi 23 février à 19 h 00,
 le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué
 le 16 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
 présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale
 FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL,
 M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN,
 Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, M. Gaëtan
 GOMILLOUX, M. Robert DESBORDES.

Absents représentés : Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à
 M. Robert DESBORDES), M. Laurent BLANCHER (a donné
 pouvoir à M. Francis THOMASSON) .

Absente excusée : Mme Elodie CHOQUET

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX D'ISOLATION DES COMBLES A L'ECOLE PRIMAIRE.
DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il s'avère nécessaire d'effectuer des
 travaux d'isolation thermique dans les combles du bâtiment de l'école primaire afin d'en
 améliorer la performance thermique et réaliser ainsi des économies d'énergie.
 Ces travaux consistent en :

- Fourniture et pose d'une membrane d'étanchéité à l'air.
- Isolation par pose de laine de verre

Le montant total de cette opération est estimé à **4 222,80 H.T.**, soit **5 067,36 € T.T.C.**

Ce projet s'inscrit dans les opérations éligibles à diverses aides financières du Département et
 de l'Etat.

Le maire propose le financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Travaux d'isolation thermique dans une classe	4 222,80 €	Subventions sollicitées	Montant
		Conseil départemental CTD (20 %)	844,56 €
		Etat : DETR (60 %)	2 533,68 €
		Autofinancement (20 %)	844,56 €
TOTAL	4 222,80 €	TOTAL	4 222,80 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

- Approuve le projet de travaux d'isolation thermique dans les combles du bâtiment de
 l'école primaire, ainsi que le financement prévisionnel tel qu'il est proposé par le Maire,
- Autorise le maire à solliciter auprès des financeurs les aides susceptibles d'être accordées
 pour cette opération,
- Autorise le maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au bon
 déroulement de cette opération.

.../...

.../...
Délibération N°2026/03

➤ Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués
Pour extrait certifié conforme, à Journac le 24 février 2026

La secrétaire,
Marie-Pascale FRUGIER

Le Maire,
Francis THOMASSON



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.